

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2018 RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUX FINS DE FINANCER LE PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2017)

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro 03-2018, règlement d'emprunt aux fins de financer le programme de mise aux normes des installations septiques (règlement numéro 03-2017), a franchi les étapes suivantes :

| | |
|--|-----------------|
| Avis de motion : | 6 février 2018 |
| Présentation du projet : | 6 février 2018 |
| Séance publique de consultation concernant les règlements 03-2017 et 03-2018 | 20 février 2018 |
| Adoption du règlement 03-2018 | 6 mars 2018 |
| Avis public pour la tenue d'un registre | 7 mars 2018 |
| Transmission au MAMOT | 9 mars 2018 |
| Acceptation du MAMOT | 3 avril 2018 |
| Entrée en vigueur | 4 avril 2018 |

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 4 avril 2018



Sylvie Gosselin, MBA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 4 avril 2018.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 4 avril 2018.



Sylvie Gosselin, MBA - Directrice générale et secrétaire-trésorière